

VOS INTERLOCUTEURS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le directeur de cabinet : Yann archimbaud
yann.archimbaud@departement18.fr

La chargée de mission Animation du territoire : Laura Valdeavero
laura.valdeavero@departement18.fr



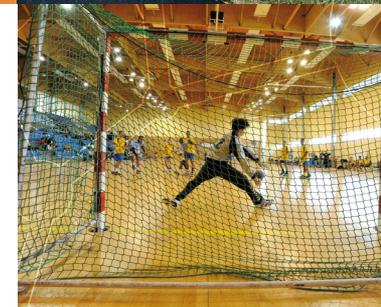
ANIMATION du Territoire



ANIMATION du Territoire



UN ACCOMPAGNEMENT
PRIVILÉGIÉ POUR DYNAMISER
LES TERRITOIRES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EST L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES COMMUNES ET DE LEURS COMMUNAUTÉS. DÉJÀ PRÉSENT À VOS CÔTÉS SUR LE VOLET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, QUE NOUS AVONS MODERNISÉ EN 2015, NOUS RENFORÇONS DORÉNAVANT NOTRE ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE D'ANIMATION TERRITORIALE.

Objectif? Permettre à chaque habitant du Cher, d'accéder à un large panel de services au public, en travaillant conjointement pour proposer un cadre de vie dynamique et rendre le département toujours plus attractif.

Pour cela, nous avons décidé d'innover en initiant des **contrats d'animation du territoire**. Ensemble, nous pourrions ainsi mieux coordonner nos interventions sur les territoires en ayant une vue globale de vos projets dans le cadre des politiques publiques suivantes :

LA CULTURE
LA LECTURE PUBLIQUE
L'ÉDUCATION L'INSERTION
L'HABITAT
LE TOURISME LA JEUNESSE
L'ENFANCE LE SPORT

COMMENT CELA SE PASSE ?

Un processus en trois étapes :

Étape 1

LORSQU'UN PROJET ÉMERGE, VOUS POUVEZ SOLLICITER NOTRE CHARGÉE DE MISSION « ANIMATION DU TERRITOIRE » AFIN D'EXPRIMER VOS BESOINS.

Étape 2

LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE DANS LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC PRÉALABLE ET EN INGÉNIERIE DE PROJET.

Étape 3

LES ACTIONS SOUTENUES PAR LE DÉPARTEMENT SONT INSCRITES DANS LE CONTRAT D'ANIMATION DU TERRITOIRE SIGNÉ ENTRE LES DEUX PARTIES.

Et après ?

Nous poursuivons notre accompagnement dans le recrutement de votre chargé de développement. Nous participerons par la suite au déroulement des actions liées au contrat d'animation.

QUELS SONT VOS AVANTAGES À SIGNER UN CONTRAT D'ANIMATION DE TERRITOIRE ?

- Vous disposez d'un accompagnement privilégié du Conseil départemental en ingénierie de projet ;
- Vous accédez aux données de l'Observatoire territorial du Département ;
- Vous bénéficiez de subventions permettant le financement d'un chargé de développement des politiques que vous aurez ciblées comme prioritaires (50 % du coût du poste) ;
- Vous pouvez recruter une personne qualifiée dédiée à temps plein sur la mission.